ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 109945

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le lancement d'un deuxième multiplex de la TNT à La Réunion. En effet, le lancement d'un premier multiplex de la TNT a eu lieu le 30 novembre 2010 dans l'ensemble de l'outre-mer. Les ultramarins, et plus particulièrement les Réunionnais se sont équipés en téléviseurs et adaptateurs MPEG4 pour de la HD et plus de chaînes. Or la promesse de la HD n'a pas été remplie puisqu'il n'y a pas de chaîne HD. Le projet de deuxième multiplex, qui doit apporter une augmentation significative du nombre de chaînes gratuites, à l'instar de ce qui existe en métropole, est donc très attendu. C'est pourquoi il souhaiterait avoir des informations sur l'avancée de ce dossier.

Texte de la réponse

Lancée en mars 2005 en métropole, la télévision numérique terrestre (TNT) se déploie par phases successives sur l'ensemble du territoire national, processus qui arrivera à son terme le 30 novembre 2011. Le déploiement de la TNT s'est opéré, dans l'ensemble de la France d'outre-mer, à partir du 30 novembre 2010 par l'intermédiaire d'un multiplex dénommé « ROM 1 », dont la couverture cible a été atteinte dès le début de cette année. Ce lancement plus récent outre-mer a permis de faire le choix d'une norme technique plus performante pour l'encodage de l'image et du son que la norme MPEG-2, choisie en 2005 pour la métropole, pour la diffusion des chaînes de la TNT en définition standard (SD). La technologie MPEG-4 permet en effet de diffuser jusqu'à dix chaînes en SD sur un même multiplex, alors qu'il n'est possible d'en diffuser en moyenne que six avec la norme MPEG-2, comme c'est le cas en métropole. C'est ainsi que, depuis le lancement du multiplex ROM 1, déployé sur les fréquences libérées par l'extinction de la diffusion en mode analogique de la chaîne TEMPO, les téléspectateurs ultramarins disposent d'une offre télévisuelle considérablement élargie, incluant huit nouvelles chaînes publiques gratuites et jusqu'à deux chaînes locales privées. Ainsi, à La Réunion, outre les chaînes locales privées Antenne Réunion et TV Kréol et la chaîne locale publique Réunion lre (anciennement Télé Réunion), les téléspectateurs peuvent désormais recevoir par leur antenne râteau l'ensemble des chaînes de France Télévisions : France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, ainsi que ARTE et la chaîne d'informations France 24, qui n'est pas diffusée en métropole. La couverture de ce multiplex atteint 97 % de la population réunionnaise. La question du lancement d'un second multiplex se heurte pour l'instant à l'intention exprimée, notamment par les chaînes métropolitaines privées, de ne pas répondre à un éventuel appel à candidatures lancé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour une diffusion sur ce nouveau multiplex, ce qui compromettrait son financement. Les chaînes parlementaires n'ont pas non plus, à ce stade, souhaité être diffusées outre-mer par voie hertzienne terrestre. Dans ce contexte, les réflexions se poursuivent sur le calendrier et les modalités du lancement de ce second multiplex.

Données clés

Auteur : M. René-Paul Victoria
Circonscription : Réunion (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE109945

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 109945
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5646
Réponse publiée le : 30 août 2011, page 9380